

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an 2025, le 28 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 22 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Vincent MICHEL, Laurence MICHOT, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER.

A donné procuration : Charlotte de VILLIERS à Patrice BERTRAND

Conseiller absent : Claude GELOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

-----  
**2025-04-04 FOYER DES JEUNES – TARIF DE LOCATION**

Monsieur le Maire indique qu'il n'existe pas de tarif pour la location du foyer des jeunes et propose au Conseil Municipal de bien vouloir fixer un tarif pour la location de cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- fixer le tarif de location du foyer des jeunes à 70 € la journée à compter de la prise d'effet de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire  
Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice  
Bertrand  
Date de signature : 29/01/2025  
Qualité : Maire de St.Mars la Réorthe

